

# CQP Opérateur galvanoplaste

RNCP39950 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                   |
| Code(s) NSF             | 220, 223                   |
| Formacode(s)            | 23042                      |
| Code(s) ROME            | H3402, H3401, H3403, H3203 |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Convention collective   | 3109 — Métallurgie         |
| Date d'enregistrement   | 18/12/2024                 |
| Date d'échéance         | 18/12/2029                 |

## Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

## Partenaires habilités

13 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                   | SIRET          | Habilitation                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| AFPI INSERTION POITOU CHARENTE                                              | 79008626800014 | Former et organiser l'évaluation |
| AFPI LIMOUSIN                                                               | 77807367600034 | Former et organiser l'évaluation |
| ALBEA MANAGEMENT SOLUTIONS AND SERVICES                                     | 84286818400032 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE                                      | 42156068100106 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE DU POITOU CHARENTES | 78156617900037 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE FRANCHE-COMTE       | 42156068100122 | Former et organiser l'évaluation |
| Chambres Syndicales Territoriales de la Métallurgie                         | —              | Organiser l'évaluation           |
| ETUDOC                                                                      | 77565445200033 | Former et organiser l'évaluation |
| FAI CONSULTING                                                              | 78982608800021 | Former et organiser l'évaluation |
| GRETA CFA LOIRE                                                             | 19420042400043 | Former et organiser l'évaluation |

Liste complète des 13 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39950-cqp-operateur->

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Sous la responsabilité de l'encadrement d'atelier, le titulaire de la qualification doit être capable, d'effectuer l'ensemble des opérations de traitement de surface par galvanoplastie de pièces métalliques ou de matières non conductrices. Il doit conduire les traitements (prototype, présérie, série), dans le respect des règles de sécurité et de qualité.

L'opérateur galvanoplaste réalise des traitements de surface qui assurent une protection à la corrosion et/ou à l'usure, il peut également réaliser des opérations de décoration par dépôt électrolytique sur les pièces qui lui sont confiées.

Ses missions principales sont de respecter les ordres de fabrication et contrôler l'aspect du produit qu'il aura traité, pour cela il doit surveiller les paramètres et vérifier les bains, les équipements ainsi que les produits qui permettent de réaliser le traitement des surfaces (fluidité, température, dosage, ...). De même, il s'assure du bon déroulement des différentes étapes afférentes aux opérations de traitements des surfaces (application, passivation, ...). Il intervient selon les règles de sécurité et les impératifs de production (coûts, délais, ...). Il complète les différents supports liés au suivi des productions (incidents, interventions, ...) et à la qualité. Il est également en charge de la maintenance de premier niveau des équipements. Il réalise le suivi de son activité (contrôle visuel, vérification, traçabilité des opérations, des outils et du matériel utilisé, délais, qualité, ...) tout au long des opérations réalisées. L'opérateur galvanoplaste doit notamment contrôler la composition du bain de traitement de surface, la concentration des métaux peut varier considérablement selon l'objectif du produit final.

Les principaux paramètres déterminant la gamme opératoire à mettre en œuvre sont :

- L'épaisseur du revêtement désiré,
- Le type de matériau à revêtir,
- Le prix du marché du métal noble.

Une surveillance précise des principaux composants du bain est donc cruciale sur le plan économique et compte tenu de la qualité recherchée du produit fini.

### ACTIVITÉS VISÉES

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation des opérations de traitement de surface

Cette activité consiste à effectuer différentes tâches de préparation et de vérification en amont des opérations de traitement de surface.

- La réalisation des opérations de traitement de surface

Cette activité consiste à appliquer la gamme opératoire en respectant les paramètres liés aux différentes phases de traitement de surface (en capacité de la corriger).

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Préparer tous les éléments nécessaires à l'activité de galvanoplastie
- Préparer la charge de la ligne de galvanoplastie
- Vérifier la conformité des pièces et les bains
- Réaliser les opérations de galvanoplastie
- Contrôler la conformité du traitement
- Intervenir sur les paramètres et renouvellement des bains

## Blocs de compétences

### RNCP39950BC01 — Préparation des opérations de traitement de surface

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer tous les éléments nécessaires à l'activité de galvanoplastie

Préparer la charge de la ligne de galvanoplastie

Vérifier la conformité des pièces et les bains

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation

précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

**ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.**

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

**PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.**

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

**AVIS DE L'ENTREPRISE**

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

## **RNCP39950BC02 — Réalisation des opérations de traitement de surface**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Réaliser les opérations de galvanoplastie

Contrôler la conformité du traitement

Intervenir sur les paramètres et renouvellement des bains

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel de certification, ceux-ci sont complétés par l'avis de l'entreprise d'accueil du candidat à la certification professionnelle (hors dispositif VAE).

La commission d'évaluation est composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle sélectionnée.

Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :

**ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.**

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

**PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.**

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

**AVIS DE L'ENTREPRISE**

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'opérateur galvanoplaste exerce son activité au sein d'entreprise industrielle, en relation avec différents services (maintenance, méthodes, qualité, ...). Elle varie selon le secteur (aéronautique, automobile, ...), l'organisation (îlots, lignes), le type d'équipements (d'installations, salle de commande, ...) et de produits fabriqués.

Il agit dans le cadre de la réglementation et des normes relatives aux secteurs concernés de haute technologie (aéronautique, ferroviaire, nautisme, automobile, plasturgie, éolien, médical, ...), tout en respectant strictement les règles liées à l'environnement, à la sécurité et à la santé au travail.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Opérateur galvanoplaste
- Galvanoplaste industriel
- Agent de traitement de surface
- Galvaniseur industriel
- Métalliseur ; Nickeleur industriel
- Opérateur de ligne de galvanisation
- Opérateur de ligne de traitement de surface
- Galvanoplaste sur métaux et substrat

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La mise en oeuvre de la qualification nécessite préalablement les habilitations pour intervenir sur les équipements électriques et les autorisations pour manipuler les équipements ou appareils de manutention nécessaires\*.

- L'opérateur de galvanoplastie peut être amené à se servir d'un engin qui nécessite une habilitation : CACES R389-1 (Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol), CACES R389-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg), CACES R318 (ponts roulants).

Ces habilitations ne sont pas intégrées dans le CQP.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 107 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface · tension 5/5 (Très élevée)<br>D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée)<br>D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>E2X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries chimiques et plastiques · tension 3/5 (Modérée)<br>E2X40 — Ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques · tension 4/5 (Élevée)<br>E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée)<br>E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 23 668                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 41 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 19 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

## Familles professionnelles (FAP)

D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface  
D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux  
D6X80 — Agents de maîtrise et assimilés en fabrication mécanique  
E2X20 — Ouvriers peu qualifiés des industries chimiques et plastiques  
E2X40 — Ouvriers qualifiés des industries chimiques et plastiques  
E5X70 — Techniciens des industries de process  
E5X80 — Agents de maîtrise et assimilés des industries de process

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 18/12/2024 |
| Durée de l'enregistrement            | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 18/12/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 18/12/2033 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2022  | 7         | 0        | 100 %            | —            |
| 2021  | 10        | 0        | 100 %            | —            |

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/produire-realiser/operateur-galvanoplaste>

## Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39950/>

### Où se former

|                        |         |
|------------------------|---------|
| Formations référencées | 1       |
| Organismes             | 1       |
| Régions couvertes      | 1       |
| Prix indicatif         | 5 000 € |
| Durée                  | 336 h   |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.